

## INFORMATIONS RÉPONDANT À L'ARTICLE 10 DE LA RÉGLEMENTATION SFDR RELATIVES AUX PRODUITS FINANCIERS PROPOSÉS AU SEIN DES CONTRATS COMMERCIALISÉS PAR CARDIF LUX VIE

Les informations relatives à l'Article 10 SFDR pour les supports proposés au sein des contrats sont accessibles via le lien suivant : [Cardif Lux Vie - Document Info](#), dans la colonne « SFDR Article 10 ».

**Pour chaque support article 8 ou article 9 au sens de la réglementation SFDR**, les liens vous permettent également d'accéder à :

- une description des caractéristiques environnementales ou sociales ou de l'objectif d'investissement durable ;
- des informations sur les méthodes utilisées pour évaluer, mesurer et surveiller les caractéristiques environnementales ou sociales ou l'incidence des investissements durables sélectionnés pour le produit financier, y compris ses sources des données, les critères d'évaluation des actifs sous-jacents et les indicateurs pertinents en matière de durabilité utilisés pour mesurer les caractéristiques environnementales ou sociales ou l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité ;
- les informations à communiquer en phase précontractuelle ;
- les informations communiquées dans les rapports périodiques sur ces mêmes produits.

**Pour le Fonds Général de Cardif Lux Vie** (qui fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales -article 8 du règlement SFDR), les informations répondant à l'article 10 de la réglementation SFDR sont disponibles sous le lien suivant : [Informations-SFDR-Article-10-fr-03052023-1.pdf](#)

**Dans le cas d'un investissement dans un Fonds Interne, Dédié ou Collectif**, il convient également de se reporter à la documentation précontractuelle qui aura été remise par l'intermédiaire en assurance, préalablement à l'investissement, pour prendre connaissance de l'ensemble des informations environnementales et sociales relatives à ce support d'investissement.

| TOUT RÉSEAU                     | RÉSEAU BGL BNP PARIBAS | RÉSEAU COURTIERS LUXEMBOURG |
|---------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Cap Secure Belgique             | OptiLib                | My Pension +                |
| Cap Secure France               | OptiLife2              | My Prolife                  |
| Cap Secure Luxembourg           | OptiPension+           |                             |
| Cardif Private Insurance Italia | OptiSave+              |                             |
| Euro Oportunidad Vida           |                        |                             |
| Liberty 2 Invest Belgique       |                        |                             |
| Liberty 2 Invest France         |                        |                             |
| Liberty 2 Invest International  |                        |                             |
| Liberty 2 Invest Luxembourg     |                        |                             |
| Liberty 2 Invest Portugal       |                        |                             |